## ART. 3 QUATER N° AC17

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

VISANT À PROTÉGER L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE ET LES PERSONNELS QUI Y TRAVAILLENT - (N° 1037)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º AC17

présenté par

Mme Hadizadeh, M. Belhaddad, M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Keloua Hachi, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

### **ARTICLE 3 QUATER**

Supprimer cet article.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 3 ter qui prévoit l'aggravation des peines pour violences et harcèlement envers les chefs d'établissement.

L'aggravation des peines fait partie de ces vieilles recettes réactionnaires qui ont maintes fois fait la preuve de leur inneficacité... Nous doutons que toujours punir plus parvienne a faire reculer la violence.

Nous regrettons que les seules réponses de la droite et de l'extrême droite soient toujours la punition avant même de se pencher sur la prévention.